

# ASIP

Schweizerischer Pensionskassenverband

Association Suisse des Institutions de Prévoyance

Associazione Svizzera delle Istituzioni di Previdenza

# 2014

# Rapport annuel



«L'ASIP signifie pou nous:  
s'engager à fond pour  
un 2<sup>e</sup> pilier fort!»

## Nos objectifs

# L'ASIP s'engage pour le maintien et le développement de la prévoyance professionnelle.

La prévoyance professionnelle occupe une place centrale dans le système de la sécurité sociale suisse. Notre objectif principal est le maintien et la sécurité de la prévoyance professionnelle, dans l'intérêt des assurés.

L'évolution démographique, la flexibilisation du travail, les transformations du monde économique en général, et des marchés financiers en particulier, exigent des solutions novatrices. L'ASIP entend donc identifier ces champs d'action suffisamment tôt et s'engager activement pour que des réformes visant à garantir la stabilité de la prévoyance professionnelle à long terme soient mises en œuvre.

L'ASIP souhaite une prévoyance professionnelle libre et organisée de manière décentralisée. Elle exige et encourage donc:

1. Le maintien de la prévoyance professionnelle surobligatoire;
2. Une prévoyance professionnelle gérée par les partenaires sociaux;
3. Des organes directeurs bien formés et agissant de manière responsable;
4. Des conditions cadres équitables et justifiables sur le plan actuariel;
5. Une gestion financière efficace des institutions de prévoyance;
6. Une prévoyance professionnelle stable à long terme.

# Chers membres de l'ASIP,

Le projet de réforme «Prévoyance vieillesse 2020», le versement en capital du 2<sup>e</sup> pilier, la mise en œuvre de l'accord FATCA, les questions de surveillance ainsi que la réalisation de séminaires de formation ont été au cœur de l'attention de l'ASIP en 2014.



Christoph Ryter  
Président

Hanspeter Konrad  
Directeur

L'Association suisse des Institutions de prévoyance (ASIP), en tant qu'association professionnelle indépendante, défend les intérêts des caisses de pension. Nous nous positionnons en tant que spécialistes de la mise en œuvre de la prévoyance professionnelle. Représentant l'ASIP vis-à-vis des acteurs impliqués – partenaires sociaux, politiciens, administration fédérale, autorités de surveillance, experts des caisses de pension et organes de révision –, nous apportons notre expérience, nos points de vue et nos recommandations pour la mise en œuvre des dispositions de la loi et de ses ordonnances. Le but de l'association, maintenir et promouvoir la prévoyance professionnelle gérée par les partenaires sociaux sur une base libre et décentralisée, est inscrit dans nos statuts. Cela signifie que les instances responsables en la matière doivent disposer de la plus grande marge de manœuvre possible. Ce n'est qu'ainsi qu'ils pourront proposer à leurs assurés des solutions de prévoyance optimales, adaptées à leurs besoins spécifiques.

Le principe de la gestion paritaire a pour conséquence que l'ASIP ne peut adopter unilatéralement les positions de l'une ou l'autre partie. En revanche, sa tâche consiste à soutenir les partenaires sociaux dans l'aménagement de la prévoyance professionnelle. Lorsque ces derniers s'efforcent de trouver des solutions en commun, nous leur signalons, en tant qu'experts, les points positifs ou éventuellement négatifs. Lors de différends, nous essayons de trouver des solutions constructives, sans endosser toutefois le rôle de décideur.

Dans ce contexte, en 2014, nous avons pris position sur les différentes questions de politique de prévoyance qui se posent, l'avenir de la prévoyance vieillesse étant au centre de notre attention. Le 19 novembre 2014, le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à la Prévoyance vieillesse 2020 à l'attention du Parlement. Il ne s'agit pas là d'un projet anodin, mais de l'une des plus importantes réformes de ces prochaines années, qui concerne l'Etat et sa politique sociale. Compte tenu des défis démographiques, économiques et sociaux auxquels seront bientôt confrontés l'AVS et la prévoyance professionnelle, l'ASIP considère le besoin de réforme comme avéré. Elle salue l'approche consistant à aborder la réforme de l'AVS et de la prévoyance professionnelle de manière coordonnée. De même, nous soutenons les objectifs de la réforme, à savoir garantir le montant des rentes et la stabilité financière de l'AVS et du 2<sup>e</sup> pilier. L'ASIP s'engage pour une réforme équilibrée, sans excès, supportable financièrement pour les citoyens, les assurés et les employeurs. Il ne faudrait pas que la réforme, nécessaire et incontestée, visant à garantir à long terme la prévoyance vieillesse en général et le 2<sup>e</sup> pilier en particulier, soit sacrifiée en raison de querelles idéologiques. Tous les acteurs doivent apporter leur contribution dans le cadre de ce processus.

En dehors des modalités de la Prévoyance vieillesse 2020, nous avons dû nous pencher sur d'autres projets de réglementation. Entre autres thèmes, citons les éventuelles ►

limitations des possibilités de versement en capital du 2<sup>e</sup> pilier, la révision de la loi sur le libre passage (garantie moindre lors du choix par l'assuré de certaines stratégies de placement), les questions de coordination entre la LAA et la LPP dans le cadre de la reprise de la révision de la LAA, ainsi que les dispositions en matière de régulation des marchés financiers. Nous avons en outre montré comment l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) pouvait être mise en œuvre dans la pratique.

Au cours de l'exercice sous revue, le débat concernant l'organisation de la surveillance dans la prévoyance professionnelle s'est intensifié. Il s'agit, avant tout, de savoir si les autorités de surveillance doivent exercer une influence en amont, dans le sens d'une surveillance davantage axée sur les risques, et dans quelle mesure elles doivent, en tant que régulateurs, imposer des directives aux caisses de pension, notamment en ce qui concerne les indicateurs de risques. Compte tenu de l'importance sociale et économique de ces dernières, l'existence d'autorités de surveillance compétentes, qui contribuent à la sécurité de la prévoyance est indispensable. L'organisation introduite en 2012, à l'occasion de la réforme structurelle, avec une Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) centralisée et des autorités de surveillance directe régionalisées, est judicieuse et s'est avérée efficace. Toutefois, selon la loi, la responsabilité de gestion incombe à l'organe suprême, lequel doit, de manière périodique, procéder à un état des lieux avec les acteurs impliqués (surtout l'expert en prévoyance professionnelle) sur la base d'indicateurs de gestion et de risques définis préalablement.

2014 aura été, une fois de plus, une année réjouissante pour les caisses de pension. La plupart ont enregistré une performance satisfaisante, avec des rendements de 5 à 8%. Ces bons résultats ont été toutefois en partie annihilés par le «coup de théâtre» de la mi-janvier 2015, lorsque la Banque nationale suisse (BNS) a décidé d'abolir le cours plancher de 1,20 francs pour un euro et d'abaisser à nouveau les

taux d'intérêt. A cause de ces décisions, les pertes de change sur les placements de devises non couvertes et la chute des cours sur le marché des actions suisses ont réduit, à court terme, la fortune des caisses de pension. Le niveau momentané des pertes dépend de l'allocation des actifs et de la stratégie de couverture des devises étrangères. L'évolution de la situation a montré que les risques de change dépendaient, non seulement de la quote-part effective de devises étrangères, mais qu'ils pouvaient aussi se répercuter sur les actions suisses. Une observation des risques de change est donc requise dans le contexte du portefeuille global. Les organes de direction doivent, en particulier dans les périodes difficiles, s'en tenir à une politique de placement stratégique axée sur le long terme, en se basant sur une étude de congruence actifs/passifs. Il faut admettre que le financement des engagements relatifs aux prestations – lié à des taux d'intérêt très bas, voire négatifs – devient de plus en plus difficile. La pression s'accroît dans la course aux rendements. Dans ce contexte, la BNS a malheureusement rejeté en février 2015, la demande de l'ASIP de permettre aux caisses de pension d'ouvrir un compte de virement auprès de la BNS avec un intérêt d'au moins 0%.

### Questions de politique de prévoyance

Au cours de l'exercice sous revue, les projets politiques suivants étaient notamment à l'agenda de l'ASIP (cf. également notre *Tour d'horizon sociopolitique* 2014).

#### Commission Formation professionnelle et continue



Daniel Dürr  
Président  
Membres  
Martin Bieri  
Sabino Di Mambro  
Dr. Olivier Kern  
David Pittet  
Franca Renzi Ferraro  
Gregor Ruh  
Jean-Marc Wanner

#### Prévoyance vieillesse 2020

Dans plusieurs articles ainsi que dans le cadre d'une séance d'information en présence du Conseiller fédéral Alain Berset à Berne, en octobre 2014, nous avons souligné l'importance de ce train de réformes. Le projet «Prévoyance vieillesse 2020» est, certes, très ambitieux, mais nous ne pouvons nous permettre qu'il échoue. Un tel paquet de mesures présentant autant de chances que de risques, nous avons demandé à plusieurs reprises que l'on se concentre sur les priorités, et avant tout, sur l'harmonisation de l'âge de référence de la retraite à 65 ans pour les femmes et les hommes, sur les possibilités de flexibilisation, la baisse du taux de conversion tout en maintenant le niveau de prestation et la stabilisation du

## Commission Institutions de prévoyance de droit privé



Dr. Markus Moser  
Président

### Membres

Beatrice Fluri  
Danilo Follador  
Dr. Katharina Lüthy  
Daniel Ruppen  
Urs Stadelmann  
Emmanuel Vauclair  
Dr. Hermann Walser

budget de l'AVS. Entretemps, le projet a été transmis à la Commission du Conseil des Etats (CSSS-E) pour délibérations. Dans la perspective du débat parlementaire et de la votation populaire, il est à notre avis crucial que le Conseil des Etats crée les bases d'un projet pouvant obtenir l'adhésion d'une majorité.

### Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb)

Suite à l'acceptation de l'initiative populaire «Contre les rémunérations abusives», la Constitution fédérale a été complétée par la disposition suivante: «Les caisses de pension votent dans l'intérêt de leurs assurés et communiquent ce qu'elles ont voté.» Sur la base de cet article constitutionnel, le Conseil fédéral a mis en vigueur l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés cotées en bourse (ORAb), qui déploie ses effets sur les caisses de pension à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. L'ASIP a publié à cet effet une aide à la mise en œuvre pragmatique.

Les caisses de pension concernées avaient jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour régler la façon dont elles comptent assumer concrètement leurs droits de vote dans l'intérêt des assurés et les informer de leurs votes. Du point de vue de l'ASIP, les points suivants doivent impérativement être réglés:

- › Décision sur les principes de l'exercice des droits de vote
- › Processus décisionnel relatif à l'exercice concret des droits de vote (en particulier l'obligation de vote et d'élection et les autres points de l'ordre du jour déterminants selon l'ORAb)

- › Processus de communication (rapports à l'intention des assurés)
- › Adaptation des éventuelles dispositions de *Securities Lending* (p. ex. rappel des titres prêtés pour la date à laquelle se tient l'AG).

Dans le cadre de la révision du droit de la société anonyme prévue, les dispositions déterminantes de l'ORAb doivent être reprises dans la LPP.

### Transparence des coûts

Dans les rapports d'activités publiés depuis 2013, les coûts liés aux placements indirects, tels que les fonds, les fondations de placement ou les ETF, sont

désormais mentionnés dans les comptes annuels, conformément à une directive de la CHS PP. Ainsi, l'exigence d'une plus grande transparence des coûts dans la gestion de la fortune a été mise en œuvre avec succès dans la prévoyance professionnelle. Selon un sondage réalisé auprès des membres de l'ASIP, le taux des placements transparents s'élève à 98,6% de la fortune, ce qui, de notre point de vue, constitue une part très élevée, et montre que les institutions de prévoyance ont déployé beaucoup d'efforts pour présenter leurs frais de la manière la plus transparente possible. Les coûts déclarés s'élèvent en moyenne à 42,6 points de base (soit 43 ct. pour 100 francs de fortune). C'est un excellent résultat, qui montre que la prévoyance professionnelle collective en vaut la peine. L'ASIP salue cette transparence accrue des coûts. Mais il faut rappeler que l'objectif d'une institution de prévoyance n'est pas uniquement de minimiser ses frais de gestion; elle doit aussi obtenir une performance nette optimale. Ce ne sont pas les coûts mais cette perfor- ➤

### ASIP

#### Séminaires 2015

28 mai, Zurich  
3 juin, Lausanne  
30 octobre, Zurich  
13 novembre, Lausanne

### ASIP

#### Formation continue des conseils de fondation 2015

16 avril, Zurich  
23 avril, Lausanne  
2 juillet, Olten  
5 novembre, Zurich  
26 novembre, Lausanne

### ASIP

#### Priorités 2015

- › Prévoyance vieillesse 2020: délibérations parlementaires
- › Autres projets de révision de la politique de prévoyance
- › Formation des organes de direction axée sur la pratique
- › Communication interne et externe (réseau)

mance nette qui détermine, en dernier ressort, combien les assurés recevront sur leur capital.

### **Versements en capital et prestations complémentaires**

Sans préavis, le Conseil fédéral a pris les premières décisions en vue d'une réforme des prestations complémentaires (PC) en juin 2014. Le versement de l'avoir de vieillesse sous forme de capital doit notamment être interdit dans la prévoyance professionnelle minimale. L'ASIP constate que des chiffres fiables concernant les bénéficiaires de prestations en capital percevant ultérieurement des PC font défaut et qu'ils devraient d'abord être recensés avant d'envisager de telles mesures. Une consultation sur la réforme des PC doit avoir lieu au premier semestre 2015.

## **Commission Fondations communes**



Jean Wey  
Président

### **Membres**

Lisa Bernasconi (2015)  
Rolf Bolliger  
Sergio Bortolin  
Martin Freiburghaus  
Hans-Peter Gasser (2014)  
Christian Kohli  
Florian Theytz

### **Taux d'intérêt minimal 2015: 1,75%**

Le Conseil fédéral a fixé le taux d'intérêt minimal en 2015 à 1,75%, conformément aux recommandations d'une majorité de la Commission LPP. Bien que le débat concernant un taux «adéquat» revienne chaque année, l'ASIP considère, pour des raisons fondamentales, qu'une détermination *ex post* de ce taux ne constitue pas une solution. Le système actuel a fait ses preuves et n'a pas besoin d'être adapté.

### **Autres thèmes politiques**

L'ASIP a pris position sur d'autres projets, notamment l'adaptation des prescriptions de placement au 1<sup>er</sup> juillet 2014 (cf. OPP 2), celle des taxes de surveillance versées à la CHS PP (cf. OPP 1), les possibilités de mise en œuvre de la motion Graber (Placements à long terme dans >

## **ASIP**

### **Prestations: être bien informé constitue un atout!**

En 2014, les exposés, les prises de position et les circulaires d'information suivantes ont été rédigés, envoyés aux membres et publiés sur notre site Internet [www.asip.ch](http://www.asip.ch):

#### **LANCEMENT DE L'ANNÉE DE PRÉVOYANCE 2014 ENTRETIEN DE L'ASIP AVEC LE CONSEILLER FÉDÉRAL ALAIN BERSET**

#### **SÉANCES D'INFORMATION / SÉMINAIRES**

à Zurich et Lausanne avec des conférences sur les thèmes suivants:

- > Politique de prévoyance: point de la situation et tendances
- > Questions actuarielles d'actualité (réserves mathématiques)
- > Evolution des taux d'intérêt
- > Mise en œuvre de l'ORAb
- > Nouvelles prescriptions de placement
- > Prévoyance et impôts
- > Jurisprudence actuelle
- > Développement de l'AI
- > L'univers des placements durables

#### **ATELIER PILOTE**

- > Communication compréhensible et efficace par les caisses de pension

#### **SÉMINAIRES DE FORMATION CONTINUE POUR LES MEMBRES DES CONSEILS DE FONDATION DES IP à Zurich, Olten et Lausanne**

#### **MANIFESTATION DE L'ASIP-PPS**

Atelier pour les présidents et les vice-présidents des organes de direction des institutions de prévoyance

#### **AUTRES INFORMATIONS SUR LA GESTION**

- > Charte de l'ASIP
- > Formation des conseils de fondation
- > Comparaison de performance de l'ASIP en 2014
- > Exercice des droits des actionnaires: bref aperçu des services professionnels offerts aux actionnaires actifs / Directives relatives à l'exercice du droit de participation dans les S.A. à l'intention des investisseurs institutionnels
- > Guide pour les placements des IP

#### **CIRCULAIRES**

- > N° 98: Droits des actionnaires et aide à la mise en œuvre de l'ORAb
- > N° 99: Grandes lignes de la PP en 2015
- > N° 100: Mise en œuvre de FATCA
- > N° 101: Rémunération de l'avoir de vieillesse (jurisprudence)



«L'ASIP signifie pour moi:  
des offres de formation  
continue ciblées!»

Pascal Wittwer, gérant de la  
Fondation de prévoyance  
du Centre hospitalier de Bienne /  
Vorsorgestiftung des  
Spitalzentrums Biel AG



ASIP 2014  
**Assemblée générale**  
Berne, 16 mai



Le vaste projet de la «Prévoyance vieillesse 2020» était au cœur de l'Assemblée générale. Les assurés attendent à juste titre que les politiciens de tous bords assument pleinement leur responsabilité sociopolitique.

ASIP 2014  
**Entretien entre l'ASIP et le Conseiller fédéral Alain Berset ainsi que des politiciens**  
Berne, 28 octobre



Lors d'une séance d'information, le  
Conseiller fédéral Alain Berset a fait la  
promotion de son projet de réforme.

ASIP 2014

## Formation des organes de direction des caisses de pension

Lausanne, Olten, Zurich



L'ASIP organise régulièrement des séminaires pratiques pour les conseils de fondation afin qu'ils puissent mettre à jour leurs connaissances (cf. [www.asip.ch](http://www.asip.ch)).



«L'ASIP signifie pour moi:  
un soutien précieux  
pour la gestion d'une  
caisse de pension.»

Monika Schneider  
directrice de la Caisse  
de pensions Syngenta

ASIP 2014

## LANCEMENT de l'année de prévoyance

Berne, 14 janvier



Au début de l'année, l'ASIP  
thématise les défis actuels et  
en discute.



des technologies d'avenir et création d'un fonds à cet effet en Suisse), les propositions visant à limiter les possibilités de placements alternatifs en fixant un plafond en matière de coûts, la révision prévue du droit du bail, la loi sur les établissements financiers (LEFin) et sur les services financiers (LSFin), la révision partielle de la loi sur la TVA et la directive de la CHS PP concernant l'octroi de prêts hypothécaires (hypothèques sur son propre immeuble).

### Aspects internationaux

En tant que membre d'associations européennes d'institutions de prévoyance de droit privé et public, nous avons pu évoquer les pratiques et les expériences faites en Suisse à propos de certains thèmes – notamment les questions de surveillance. L'ASIP a été également associée au débat portant sur la mise en œuvre de l'accord FATCA avec les Etats-Unis et les dispositions prévues sur l'échange automatique d'informations. Il s'agit, là encore, de démontrer que les caisses de pension ne sont pas des établissements financiers classiques, mais des communautés solidaires d'employeurs et de salariés, qui, en regroupant les risques individuels, apportent une valeur ajoutée à leurs assurés. Les caisses de pension ne sont pas des acteurs qui interviennent à titre professionnel sur les marchés dans le but de réaliser des profits personnels, mais des investisseurs chargés de placer, dans l'intérêt des assurés, le capital de la manière la plus rentable possible. A ce titre, elles doivent donc être exclues du champ d'application de cet accord international.

### Activités de l'association

Le débat concernant la prévoyance vieillesse 2020 était au cœur des préoccupations de l'Assemblée générale du 16 mai 2014, à Berne. Après un exposé introductif de Hanspeter Konrad, la discussion s'est engagée, sous la direction de l'animateur de l'émission *ECO* sur SRF, Reto Lipp, entre les personnalités invitées: Colette Nova, vice-directrice de l'OFAS, responsable du domaine AVS, PP et PC; Gertrud Stoller-Laternser, directrice de la caisse de pension des associations techniques et membre du Comité de l'ASIP;

Paul Rechsteiner, conseiller aux Etats PS saint-gallois, président de l'Union syndicale suisse; et le Prof. Dr. Roland A. Müller, directeur de l'Union patronale suisse. Bien que tous jugent positive la vision globale des deux piliers, des divergences de points de vue sont apparues sur certains thèmes, notamment l'âge de la retraite uniforme pour les femmes et les hommes ou la baisse du taux de conversion assortie de mesures de compensation. Pour le vaste projet «Prévoyance vieillesse 2020», il conviendra de trouver des majorités dans le processus politique au cours des années qui viennent. Les citoyens et les assurés attendent, à juste titre, de tous les politiciens qu'ils fassent preuve de droiture et assument leur responsabilité sociopolitique

L'ASIP offre aux gérants des caisses de pension et à leurs collaborateurs ainsi qu'aux conseils de fondation des séances d'information et des ateliers en Suisse alémanique et en Suisse romande. Il s'agit, en particulier, de montrer de quelle manière les conseils de fondation peuvent, au moyen d'un ensemble de mesures adaptées au système de milice, travailler de manière ciblée et fiable, avec tout le professionnalisme requis, et garantir ainsi la qualité de la gestion. L'ASIP fournit déjà – en partie avec les éditions EPAS – une contribution

centrale à cet égard (offres de formation, scénario de gestion). De nouvelles formations théoriques, standardisées et coûteuses ne sont pas nécessaires. Nous exposons aux gérants des caisses de pension les développements actuels et les assistons pour les questions liées à la mise en œuvre des nouvelles lois et ordonnances. Nos manifestations à l'intention de leurs responsables (Lancement de l'année de l'ASIP, séances d'information et séminaires) ont suscité un vif intérêt en 2014 (cf. Prestations, p. 6). Dans nos publications (circulaires et newsletter), nous nous sommes prononcés sur diverses questions d'actualité (cf. p. 6).

Le dialogue avec le monde politique, les médias et la population joue un rôle crucial pour l'ASIP. En 2014, les échanges d'information avec les décideurs politiques, l'Administration fédérale et la CHS PP se sont renforcés. Au sein du groupe parlementaire LPP, dirigé par la Conseillère aux Etats Christine Eggerszegi, >

### Commission Questions relatives aux placements



Christoph Oeschger  
Président

#### Membres

Dr. Dominique Ammann (2014)  
Benno Flury  
Gian Simon Heim  
Max-Eric Laubscher  
André Laville  
Thierry Montant  
Dr. Andreas Reichlin (2015)  
Martin Roth (2015)  
Claude Schafer  
Dr. Wilfred Stoecklin (2014)  
Dr. Jürg Tobler  
Alex Tüscher  
Martin Wenk

## Commission Institutions de prévoyance de droit public



Werner Hertzog (2014)  
Jacques-Antoine Baudraz (2015)  
**Président**

**Membres**  
Willi Berger  
Damien Bianchin (2014)  
Susanne Jäger-Rey  
Susanne Jeger (2015)  
Norma Magri (2015)  
Alain Pahud  
Stéphane Riesen  
Pierre Spocci (2015)  
Rudolf Steiner-Pulimeno (2014)  
Dieter Stohler  
Thomas Zeier

les échanges de vues politiques se sont également intensifiés. Sur le plan politique, le débat sur la Prévoyance vieillesse 2020 a été au centre de l'attention. Dans les médias (journaux/radio/TV/Internet), nous avons pris position sur les questions de prévoyance. Nous avons multiplié les échanges avec les principaux journalistes. La campagne de médias sociaux a été renforcée, et dans nos blogs, nous nous exprimons régulièrement sur des questions d'actualité. Nous vous remercions de nous suivre sur les différents canaux et vous prions de les recommander:

- > [www.avec-nous-pour-nous.ch/blog](http://www.avec-nous-pour-nous.ch/blog)
- > [www.facebook.com/mitunsfueruns](https://www.facebook.com/mitunsfueruns)
- > [twitter.com/pensionskassen](https://twitter.com/pensionskassen).

Le Salon du 2<sup>e</sup> pilier à Zurich a donné lieu à des conversations intéressantes avec les représentants de la branche de la prévoyance. Pour la première fois, un prix a été décerné pour récompenser la meilleure communication des caisses de pension. Nous espérons que cela les incitera à faire plus d'efforts pour faire mieux comprendre les questions complexes du 2<sup>e</sup> pilier aux assurés, afin que ces derniers puissent se baser sur leurs connaissances et leur compréhension en la matière lors de décisions politiques. Compte tenu de la politisation croissante du débat, cette question revêt une importance accrue.

Point de contact pour les membres de l'ASIP et les médias, le secrétariat leur a fourni de précieux services. Nous aimerions ici adresser tous nos remerciements à Anneliese Zogg, qui – comme le directeur – a célébré ses dix ans d'activités auprès de l'ASIP, pour son engagement sans faille. Ils ont été soutenus dans cette tâche par Dr. Michael Lauener, collaborateur scientifique, ainsi que Yves-Marie Hostettler, représentant de l'ASIP en Suisse romande.

Fin 2014, Werner Hertzog a démissionné du Comité de l'ASIP. Nous lui exprimons toute notre gratitude pour son engagement en faveur de l'association et en tant que président de la Commission des IP de droit public.

Bien que l'ASIP ne soit pas sans ressentir la consolidation en cours dans le monde des caisses de pension, elle représente, par le biais de ses membres, plus des deux tiers des assurés en Suisse ainsi qu'une fortune de prévoyance de plus

de 450 milliards de francs. Des adhésions à des fondations collectives ou communes, des fusions ou dissolutions d'institutions de prévoyance en raison de changements au niveau des employeurs, ainsi que des liquidations de fonds de bienfaisance ont entraîné des sorties, compensées toutefois par de nouvelles entrées. Fin 2014, l'ASIP comptait 967 membres (982 en 2013). Forte de cette solide base, l'ASIP s'engage, en tant que partenaire incontournable, dans la formation de l'opinion politique en faisant entendre la voix des institutions de prévoyance.

### **Bilan: des caisses de pension performantes!**

Conjointement à l'AVS/AI, la LPP doit permettre aux assurés de maintenir le niveau de vie «de manière appropriée» à la retraite. C'est donc à juste titre que le maintien du niveau de prestation des deux piliers ainsi que la garantie de l'équilibre financier de l'AVS et de la LPP sont au centre du débat politique relatif à la réforme. Si les conditions cadres devaient se modifier, des adaptations s'imposeraient également dans les institutions de prévoyance. Les responsables sont tenus, dans l'intérêt des assurés, de préserver l'équilibre financier des caisses de pension. Or, ce qui intéresse avant tout les assurés, c'est de jouir d'un revenu global régulier à l'âge de la retraite. Mais ils veulent aussi être sûrs que les charges induites par cette réforme soient réparties de manière équitable. Les responsables des caisses de pension sont conscients de ce défi.

Dans le cadre de la réforme «Prévoyance vieillesse 2020», nous devons réussir, par des faits et notre action, à renforcer la crédibilité, la fiabilité et la sécurité de la prévoyance professionnelle. Il est important que la population et les assurés comprennent comment elle fonctionne. Nous devons donc constamment souligner ses atouts. L'ASIP s'investit volontiers dans cette tâche. Mais si nous le pouvons, c'est parce que nous savons que vous êtes derrière nous. Vous nous soutenez grâce à votre engagement et votre travail quotidien visant à consolider encore davantage la prévoyance professionnelle. Nous vous en remercions et nous réjouissons de pouvoir compter sur votre appui à l'avenir également. ◀

*Zurich, février 2015*

## ASIP

### Comité

**Christoph Ryter, président**  
Caisse de pension Migros  
**Dr. Markus Moser, vice-président**  
Novartis Pension Funds  
**Olivier Sandoz, vice-président**  
Fédération des Entreprises  
Romandes  
**Pierluigi Balestra**  
Fondo di Previdenza per  
il Personale dell'Ente  
Ospedaliero Cantonale  
**Jacques-Antoine Baudraz**  
**Rolf Bolliger**  
Caisse de pension SHP  
**Urs Bracher**  
Caisse de pension SPS et Jelmoli  
**Daniel Dürr**  
Fonds de garantie LPP  
**Beatrice Eichenberger Schäpper**  
Caisse de pension Mettler-Toledo  
**Beatrice Fluri**  
Caisse de pensions des sociétés  
Siemens en Suisse  
**Birgit Moreillon**  
Caisse de pensions Banque  
Cantonale Vaudoise  
**Christoph Oeschger**  
Avadis Prévoyance SA  
**François Puricelli**  
Fonds de prévoyance du  
Centre Patronal  
**Jean Rémy Roulet**  
Caisse paritaire de prévoyance  
de l'industrie et de la construction  
(CPPIC)  
**Urs Stadelmann**  
Caisse de pensions  
Dätwyler Holding  
**Dieter Stohler**  
Caisse fédérale de pensions  
PUBLICA  
**Gertrud Stoller-Laternser**  
Caisse de pension des  
associations techniques (CPAT)  
**Martin Paul Wagner**  
Caisse de pensions du Credit  
Suisse Group (Suisse)  
**Jean Wey**  
Caisse de pension PKG

## ASIP

### Représentation des intérêts 2014

Commission fédérale de l'AVS/AI  
**Hanspeter Konrad**  
Commission fédérale LPP  
**Hanspeter Konrad**  
Commission suisse pour les  
questions immobilières (CSQI)  
**Reto Schär**  
Comité directeur du  
Fonds de garantie  
**Christoph Ryter, Hanspeter Konrad**  
Forum de prévoyance 2<sup>e</sup> pilier  
**Hanspeter Konrad**  
Commissions des examens  
Fachschule für Personalvorsorge AG  
**Daniel Dürr** et pour PVE  
**Christoph Ryter**  
Pensions Europe  
**Christoph Ryter, Hanspeter Konrad**  
European Association of Public  
Sector Pension Institutions (EAPSPI)  
**Hanspeter Konrad**  
Groupe de travail «Impôts à la  
source» de la Conférence des  
administrations fiscales cantonales  
**Urs Stadelmann**  
Fondation pour la promotion  
de l'autoresponsabilité  
**Hanspeter Konrad**

## ASIP

### Secrétariat

**Hanspeter Konrad**  
Directeur  
**Anneliese Zogg**  
Secrétariat  
**Dr. Michael Lauener**  
Collaborateur scientifique  
**Yves-Marie Hostettler**  
Représentant Suisse romande

Réviseurs  
**Urs Sigrist**  
(jusqu'au 31 décembre 2014)  
**Corrado Tedeschi**

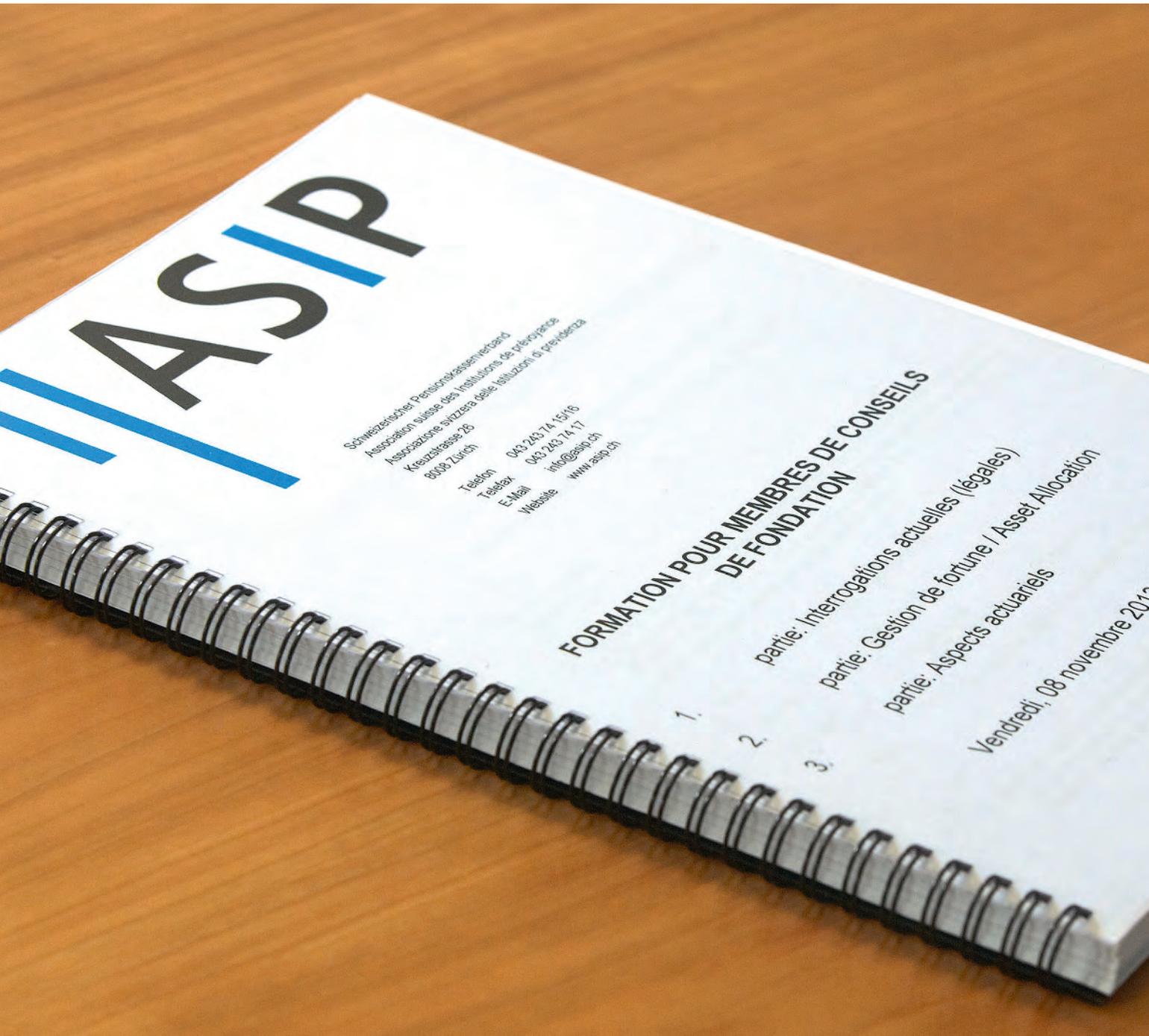


Schweizerischer Pensionskassenverband  
Association Suisse des Institutions de Prévoyance  
Associazione Svizzera delle Istituzioni di Previdenza



2014

Kreuzstrasse 26 8008 Zurich  
Téléphone 043 243 74 15 Fax 043 243 74 17  
info@asip.ch www.asip.ch



ASIP

Schweizerischer Pensionskassenverband  
Association suisse des Institutions de prévoyance  
Associazione Svizzera delle Istituzioni di previdenza  
Kreuzstrasse 26  
8008 Zurich  
Téléfon 043 243 74 15 / 16  
Téléfax 043 243 74 17  
E-Mail info@asip.ch  
Website www.asip.ch

FORMATION POUR MEMBRES DE CONSEILS  
DE FONDATION

- 1.
- 2.
- 3.

partie: Interrogations actuelles (légalés)  
partie: Gestion de fortune / Asset Allocation  
partie: Aspects actuariels

Vendredi, 08 novembre 2012